

J'agis pour Ho Duy Hai

Ho Duy Hai a été condamné à mort en 2008 pour un double-meurtre à la suite d'une enquête largement bâclée et injuste. Depuis, il survit dans des conditions de détention extrêmement difficiles avec la menace d'être exécuté à n'importe quel moment. Son dossier étant truffé d'erreurs et d'approximations judiciaires, l'ACAT se bat pour qu'il soit réexaminé en cassation.



En 2018, Ho Duy Hai fête un triste anniversaire : celui de ses 10 ans d'emprisonnement dans les couloirs de la mort de Long An. Accusé d'un double-meurtre, il a été condamné à la peine capitale suite à une enquête bâclée en mars 2008. Il avait 23 ans. En détention provisoire, des aveux lui ont été arrachés sous la torture et les mauvais traitements. Sa condamnation a pourtant été confirmée en appel en 2009. Sa mère, Nguyen Thi Loan, se bat pour obtenir un pourvoi en cassation.

Début 2015, son dossier a été réexaminé par le comité judiciaire de l'Assemblée nationale. De nombreuses zones d'ombre ont été révélées : la cour de première instance et la cour d'appel ont ignoré les alibis et les preuves disculpant Ho Duy Hai. Les empreintes prélevées sur la scène du crime ne lui appartiennent pas, les témoins reconnaissent d'autres suspects et les enquêteurs n'ont obtenu aucune preuve de la présence physique de Hai sur la scène du crime. Malgré ces violations du code de procédure pénale, le procureur en chef de la province de Long An continue de vouloir exécuter au plus vite Ho Duy Hai.

Une justice arbitraire et hâtive

Le 4 décembre 2014, Hai a échappé à la mort in extremis lorsque, sous la pression de l'opinion publique, le président de l'époque Truong Tan Sang a stoppé son exécution la veille de son application. Depuis, le Vietnam, qui sera sous les projecteurs de l'Examen périodique universel au début de l'année 2019, maintient le statu quo sur son dossier. En février 2017, le ministère de la Sécurité publique a

dévoilé les 429 mises à mort qui ont eu lieu entre août 2013 et juin 2016, jusqu'alors tenues au secret d'Etat. Ces chiffres placent le Vietnam au troisième rang des pays qui exécutent le plus, derrière la Chine et l'Iran.

Par ailleurs d'autres jeunes hommes ont été condamnés à la peine capitale sur de fausses preuves et des aveux obtenus sous la torture. Ces prisonniers vivent dans des conditions de détention contraires aux normes édictées par les Nations unies dans les règles « Nelson Mandela » garantissant un minimum de dignité aux détenus. Ils subissent des violences physiques et psychologiques de la part des gardiens. Comme Ho Duy Hai, beaucoup d'entre eux subissent un isolement presque total : ils n'ont accès ni aux soins, ni aux loisirs, ni à de la nourriture suffisante, et leurs droits de visite sont restreints. Exigeons le pourvoi en cassation de l'affaire de Hai afin qu'il quitte les couloirs de la mort !

Agissez : [téléchargez notre lettre d'intervention !](#)

.....
.....
.....

France

Tran Dai Quang
President of the Socialist Republic of Vietnam
Office of the President
Số 2 Hùng Vương, Ba Đình Hà Nội,
Việt Nam

A....., le/...../2018

Monsieur le Président,

Cette année, Ho Duy Hai fête ses dix ans dans les couloirs de la mort, à la prison de Long An. Il a été condamné à la peine capitale pour un double meurtre, le 22 mars 2008.

La procédure ayant condamné Ho Duy Hai est entachée d'irrégularités et de vices de procédure. Aucune preuve physique ne le place sur la scène du crime, aucune des empreintes retrouvées ne correspond aux siennes, et les témoins désignent d'autres suspects.

Hai a par ailleurs indiqué avoir été torturé par des policiers pour le forcer à avouer. Or, le Code de procédure criminelle interdit l'extorsion d'aveux et la torture envers les prévenus (Art. 10). Malgré ces éléments, la peine de Hai a été confirmée en appel en 2009.

Le non-respect des procédures pénales constituant un motif de cassation en vertu de l'Article 371 du Code de procédure criminelle, je vous exhorte, Monsieur le Président, à bien vouloir réexaminer le cas de Ho Duy Hai afin de permettre un pourvoi en cassation.

Dans cette attente, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.